

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, 1^{er} mars 2022 à 21H00

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion

Siège no 1 Monsieur Francis Quirion

Siège no 2 Madame Karine Champagne

Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux

Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Siège no 5 Monsieur Alain Poulin

Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent :

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Dépôt des procès-verbaux

4. LÉGISLATION

1. Politique de conservation des archives municipales

2. Autorisation de signature pour le calendrier de conservation des archives 3. Avis motion

4. Dépôt projet de règlement 205-2022

5. FINANCES

1. Compte pour approbation

2. Mandat à la firme comptable Blanchette Vachon pour compléter les pages S-51 et S-55 du PGAMR

3. Mandat Blanchette Vachon fin d'année

6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

1. Phase 3 rang 9
2. Demande dans le programme d'aide à la voirie locale volet double vocation

7. PERSONNEL

- 1.

8. LOISIRS ET CULTURE

1. Achat pour un mode de vie actif
2. Soutien financier d'espace muni pour les projets de voisins solidaires
3. Espace muni pour les projets de voisins solidaires
4. Gratuité pour le brunch de l'érable

9. RAPPORT 10. CORRESPONDANCE 11. AUTRES SUJETS

1. Couches lavables

12. Période de questions

13. Clôture / ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-03-62 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2022-03-63 Il est proposé par monsieur Alain Poulin, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er février 2022, de la séance extraordinaire du 10 février 2022, de la séance d'ajournement du 15 février 2022 et de la séance extraordinaire du 23 février 2022.

4. LÉGISLATION

4.1. POLITIQUE DE CONSERVATION DES ARCHIVES MUNICIPALES

2022-03-64

Considérant que chaque municipalité se doit d'adopter une politique de gestion de leurs documents actifs et semi-actifs (Loi sur les archives, article 6);

Considérant que la Municipalité n'en possède pas ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte la politique de gestion des documents et des archives proposée ;

Que le directeur général est autorisé à mettre en mesure les actifs pour appliquer cette politique.

4.2. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES

2022-03-65

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

Considérant qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Considérant qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley est un organisme public visé au paragraphe n° 4 de l'annexe de cette loi ;

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil autorise le directeur général, M. Pier-Olivier Busque, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

4.3. AVIS DE MOTION

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Cédric Quirion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2052022 décrétant une dépense et un emprunt de 792 208.38\$ pour des travaux de construction d'un nouvel abri à abrasif municipal.

4.4. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 205-2022

Il est, par la présente, déposé par monsieur Cédric Quirion conseiller, le projet du règlement numéro 205-2022 intitulé RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 792 208.38\$ POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ABRI À ABRASIF MUNICIPAL qui sera adopté à une séance subséquente.

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2022-03-66

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de février 2022 au montant total de 145 312.79 \$ soient adoptés tels que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés : 44 339.32 \$
Factures payées : 27 211.75\$
Factures à payer : 73 761.72 \$

5.2. MANDAT À LA FIRME COMPTABLE BLANCHETTE VACHON POUR COMPLÉTER LES PAGES S-51 ET S-55 DU PGAMR

2022-03-67 **Considérant** que la firme comptable Blanchette Vachon est mandatée pour la réalisation de la reddition de compte de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley pour l'année financière 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme comptable Blanchette Vachon pour compléter les pages S-51-3 et S-55 dans le PGMAR au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

5.3. MANDAT BLANCHETTE VACHON FIN D'ANNÉE

2022-03-68 **Considérant** que la firme comptable Blanchette Vachon est responsable de l'audit financier de la Municipalité pour l'exercice financier 2021 ;

Considérant que la firme comptable Blanchette Vachon est en mesure d'effectuer un audit préliminaire dès maintenant pour l'exercice financier 2020 et que cet audit préliminaire est en mesure de donner un aperçu des états financiers actuels de la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme compatible Blanchette Vachon pour effectuer un audit préliminaire des états financiers de la Municipalité pour l'année financière 2021.

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. PHASE 3 RANG 9

2022-03-69 **Considérant** que la municipalité désire toujours réaliser les travaux d'améliorations de la route du rang 9 phase 3;

Considérant que la réalisation des travaux était conditionnelle à l'obtention de l'assistance financière du ministère des Transports-PAVL;

Considérant que selon la résolution 2021-06-172 la réalisation du projet sera effectuée par l'entreprise Giroux & Lessard Inc.;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que puisque la municipalité a obtenu l'assistance financière (PAVL) en lien avec le projet phase 3 rang 9, le conseil autorise le directeur général à entreprendre les démarches pour la réalisation du projet;

Que le conseil autorise l'entreprise Giroux et Lessard à commencer les réunions de chantier en collaboration avec la municipalité dans le but de débiter le projet le plus rapidement possible.

6.2. DEMANDE DANS LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET DOUBLE VOCATION

2022-03-70

Considérant la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation sont renouvelables annuellement;

Considérant les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

Considérant la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

Considérant le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

Considérant l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la Situation du transport lourd pour l'année 2021;

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
RANG 4	5,4 km	bois	1 300

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que de demander au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 5,4 km.

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. ACHATS POUR UN MODE DE VIE ACTIF

2022-03-71

Considérant que la Municipalité désire faire l'achat d'une chenillette pour faire l'entretien de ses trottoirs:

Considérant la soumission de la firme équipements Plan nord au montant de 82 000\$ plus taxes

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la soumission au montant de 82 000\$ plus taxes pour l'achat d'une chenillette ;

Que le conseil autorise l'utilisation du surplus cumulé pour payer cette dépense.

8.2. SOUTIEN FINANCIER D'ESPACE MUNI POUR LES PROJETS DE VOISINS SOLIDAIRES

2022-03-72

Considérant l'appel de projets voisins solidaires financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives voisines solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés;

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley manifeste de la volonté à développer un projet voisin solidaire, car elle considère que les bonnes relations entre citoyens sont primordiales à la qualité de vie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que de confirmer formellement l'engagement de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley à mettre en œuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet voisin solidaire avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu.

8.3. ESPACE MUNI POUR LES PROJETS DE VOISINS SOLIDAIRES

2022-03-73

Considérant l'appel de projets voisins solidaires financés par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives voisines solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les membres du conseil municipal autorisent, Karine Champagne, responsable des sports, loisirs et culture, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

8.4. GRATUITÉ POUR LE BRUNCH DE L'ÉRABLE

2022-03-74

Considérant que la Fabrique de St-Honoré organise le brunch de l'érable comme moyen de financement ;

Considérant que la Municipalité tient à supporter cet OBNL ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents ;

Que le conseil autorise la location gratuite du Centre Multifonctionnel et ses installations à la Fabrique de St-Honoré pour l'événement du brunch de l'Érable du 13 mars 2022 ;

Que la municipalité aura un membre de l'équipe municipale sur place pour veiller au bon fonctionnement des installations.

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de février 2022

11. AUTRES SUJETS

11.1. COUCHES LAVABLES

2022-03-75

Considérant que des demandes ont été faites pour la mise en place d'un programme d'aide financière pour les personnes utilisant des couches lavables ;

Considérant que le directeur général a déposé au conseil les esquisses d'un programme à cet effet ;

Considérant que le conseil a analysé le projet déposé par le directeur général et est favorable à celui-ci ;

En conséquence il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le programme d'aide financière pour couches Lavables tel que déposé par le directeur général.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS


Aucune question

13. FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2022-03-75

Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 15 mars 2022.

Il est 21h45.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier